



Vente d'une maison en indivision

Par **Jacques69**, le **22/01/2008** à **22:19**

Je viens de lire que l'on pouvait faire appel au tribunal de grande instance pour vendre un bien immobilier si l'autre co-proprétaire ne voulait pas vendre.
Je voudrais savoir en combien de temps le jugement est rendu?
Et quelles sont les démarches à suivre.
Merci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **23/01/2008** à **09:26**

Bonjour,

Tout dépend du Tribunal de Grande Instance saisi du dossier...

Dans tous les cas, il ne faut pas compter avant quelques mois de procédure.

La liquidation d'une indivision est une procédure relevant de la compétence du TGI, donc avec avocat obligatoire.

La première démarche est donc d'aller voir un avocat.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com